# Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Montbazens - Rignac

# In plan pour sécuriser l'eau pota

de Son assemblee générale, le syndicat des eaux de Montbazens - Rignac (SIAEP) a présenté son pro-gramme d'investissement pour l'année visant à maintenir et sécuriser le service public d'adduction d'eau.

Le syndicat des eaux de Montbazens - Rignac a toujours investi dans des travaux de renouvellement et/ou structurant pour son réseau de distribution d'eau potable. Malgré un contexte économique et social difficile, ses res-ponsables ont décidé de répondre aux besoins grandisssants. En effet, ils ont fait le choix de l'anticipation face au développement du grand Rodez notamment et surtout en regard de l'extension du périmètre syndical.

#### Plus de 70 000 habitants desservis

Ainsi sept nouvelles collectivités rejoignent le syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Montbazens - Rignac : St Chély d'Aubrac, Condom d'Aubrac, St Côme d'Olt, Gages - Montrozier, Bouillac, Espeyrac et Ste Eulalie d'Olt pour une partie limitée de

son territoire. Près de 5 000 habitants avey ronnais rejoindront donc les 33 000 usagers du service public de l'eau de Montbazens - Rignac. «Cette démarche s'inscrit dans

un véritable esprit de service public, d'intérêt général et de solidarité territoriale, dans une action intercommunale cohérente et créative afin de répondre aux enjeux liés aux usages de l'eau et à l'évolution de la ressource sur notre territoire», ont expliqué les responsables du SIAEP

Plus que jamais l'objectif reste de maintenir le réseau et les équipements en bon état et d'assurer une autonomie d'une journée d'approvisionnement en cas d'incident. De fait, le SIAEP, en capacité financière d'accélérer les projets structurants, consacre une enveloppe de 13 millions d'euros HT en 2013. «Cet inves-tissement s'inscrit dans un plan pluri-annuel entre 5 et 10 ans». avancent les responsables du syndicat.

Plusieurs opérations seront donc accompagnées en particu-lier la création d'un réservoir de 10 000 m3 d'eau sur la commune de Gabriac, un projet mûrement réfléchi et qui rejoindra les trois autres installations de ce type en Aveyron. De même, la conduite principale entre la Basterie et la Tricherie, communes d'Onet le Château sera doublée afin de sécuriser l'alimentation en eau potable. Un réservoir d'eau potable sera construit au Puech du Joue sur la commune de Bozouls. Enfin, une interconnexion de 11 km entre le SIAEP de Mont-



bazens Rignac et le SIAEP de Conques - Muret le Château sera réalisée. De plus des opérations de renforcement et de renouvellement sur diverses parties du territoire syndical seront également menées sur les communes de Belcastel, Clairvaux, Bozouls, Bertholène, Rignac,...

#### Produire de l'énergie

Ces projets structurants viennent compléter ceux déjà en cours du SIAEP. Depuis 4 ans, le syndicat des eaux de Montbazens - Rignac à partir d'un retour d'expérience observé dans un autre pays, travaille sur la trans-formation de l'énergie produite par l'eau potable en électricité Lorsque la pression est trop forte sur le réseau, elle est coupée, de fait une partie de l'énergie est dissipée et donc perdue. Pour la récupérer, le syndicat des eaux travaille sur la mise en place d'une turbine qui permettra de produire de l'électricité avec cette eau qui était jusqu'alors perdue, d'autant que les conduites à haute pression sont nombreuses sur le réseau. Le projet «L'eau source de courant vert» est pour l'heure bien avancé.

Autre opération mise en place par le SIAEP, la modélisation et la gestion prospective de la ressource Aubrac. Le syndicat des eaux de Montbazens - Rignac souhaite surveiller la consommation d'eau en utilisant simplement la quantité dont on a besoin. Un bureau d'études travaille ainsi sur le lac des Moines à Aubrac et mène plusieurs simulations pour déterminer les prélèvements d'eau nécessaires aux différentes périodes de l'année tout en préservant la flore et la faune. «Nous voulons mettre en œuvre un modèle mathématique pour déterminer les besoins en eau en se basant sur le niveau du lac, la pluviométrie, les évolutions climatiques, la capacité du milieu naturel à fournir de l'eau,... en regard des besoins», détaillent les responsables du syndicat. Enfin, le SIAEP a ouvert un site internet (www.siaep-montbazens-rignac.com) de façon à informer les usagers du service public de l'eau.

#### Un prix en baisse

Des informations par exemple sur les tarifs. Au titre de 2013, le syndicat a décidé de ne pas aug-menter le prix du m³ d'eau en diminuant la part lui revenant. Ainsi, pour l'usager, hors rede-vance de l'agence de l'eau et taxes, le prix du m3 d'eau va bais-

Eva DZ

## Une nouvelle usine en projet

En Aveyron, il manque une unité de traitement d'eau potable. Une étude a conclu à la possibilité de privilégier les ressources des lacs du Lévézou. L'Etat, l'agence de l'eau, EDF souhaitaient dialoguer sur ce projet avec un seul interlocuteur. Plusieurs collectivités dont le syndicat des eaux de Montbazens - Rignac, ont donc décidé d'œu-vrer ensemble pour la construction d'une usine de fourniture d'eau et participer à sa gouvernance. Les partenaires associés se sont réunis le mois dernier à la Préfecture et le projet avance bien. Cette coopération devrait aboutir à la création d'un syndicat mixte de deuxième

QUI DECLARE A L'AGENCE DE L'EAU?

Le distributeur AVANT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2013

L'agriculteur AVANT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2013 sur ses achats 2012 Le distributeur AVANT LE 1<sup>CR</sup> AVRIL 2013 sur ses ventes 2012

L'agriculteur AVANT LE 1" AVRIL 2013

# La redevance pour pollutions diffuses

## Qui est concerné? A quel titre? Quelles obligations?

2008, étendue en 2012 La redevance pour pollutions diffuses est perçue depuis l'année 2008 sur les ventes de produits phytopharmales ventes de produits priyopnarma-ceutiques. Elle sert à financer les programmes d'intervention des agences de l'eau et les mesures visant à réduire l'usage des pesticides dans le cadre du plan Expoblic 2018 Ecophyto 2018.

Une redevance en vigueur depuis

Jusqu'à l'année d'activité 2011, le distributeur/vendeur de produits phytopharmaceutiques était le seul redevable de la redevance pour pollutions diffuses et devait déclarer le bilan annuel de ses ventes à l'agence de l'eau.

Depuis l'année 2012, les acquéreurs Depuis rannee 2012, les acquereurs de produits deviennent redevables s'ils se fournissent auprès d'une personne n'étant pas elle-même redevable, en application du nouvel article L.254-3-1 du code rural.

# Les achats de produits phyto-pharmaceutiques à l'étranger par les agriculteurs désormais concernés

Le dispositif de redevances intègre donc, à compter de l'année d'activité 2012, les ventes de semences donc, à compter de l'année d'activité 2012, les ventes de semences traitées au moyen des produits phytopharmaceutiques. De plus, en cas d'achats de produits ou de semences traitées à l'étranger, les trieurs à façon et les agriculteurs deviennent également redevables et sont soumis dans ce cadre à une obligation de transmission à l'agence de l'aux d'in bilan de leurs achats à de l'eau d'un bilan de leurs achats à

L'agriculteur CULTEUR IMPORTATEUR DE SEMENCES L'agriculteur

Quelles sanctions en cas d'absence de déclaration ou de Pour tout renseignement sur la déclaration à effectuer à l'Agence tenue du registre? tenue du registre? L'absence ou le retard de décla-ration de redevance pour pollutions diffuses conduit à l'application d'une majoration du montant dû.

Les personnes qui ne tiennent pas le registre ou ne transmettent pas leur bilan s'exposent à une contravention de 4<sup>ème</sup> classe.

#### Votre déclaration

Votre déclaration
En application de la loi de finances
rectificative pour 2010, l'Agence de
l'Eau Artois-Picardie a été designée
afin de prendre en charge la gestion
mutualisée de la redevance pour le roupte de toutes les agences de l'eau, à compter du 1<sup>st</sup> janvier 2012 : tous les redevables dont le siège est situé en métropole lui adresseront désormais leur déclaration sur le site

http://redevancephyto.developpement-durable.gouv.fr

de l'Eau Artois-Picardie avant le 1er avril 2013, vous pouvez vous adresser au Service Redevances par téléphone au 03.27.99.90.99 ou par mail à phyto@eau-artois-picardie fr muni de votre n SIRET.

Dans le cas d'une déclaration, vous devez au préalable vous déclarer à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour obtenir vos identifiant et mot de passe.

Les éléments de votre déclaration peuvent faire l'objet d'un contrôle par l'Agence afin de vérifier l'exactitude du montant de redevance versé

NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LES ACHATS A L'ETRANGER : AGENCE DE L'EAU

AGENCES DE L'EAU